Public Disclosure Authorized

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITE-EGALITE-PAIX

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Public Disclosure Authorized

DJIBOUTI : Projet D'Elargissement des Apprentissage (P166059) ; son Financement Additionnel (P175464) et Projet d'Education d'Urgence en Riposte à la COVID-19 (P174328)

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

*****

Mars 2021

1. INTRODUCTION _____ *4*

2. DESCRIPTIF DU PROJET _____ *4*

2.1. Projet d'élargissement des apprentissages (PRODA) (USD 24.25 million): _____ **4**

2.2. Financement additionnel (USD 2.3 million) _____ **5**

2.3. Projet d'urgence en riposte à la COVID-19 (USD 3.5 million) _____ **5**

3. ACTIVITES DES PROJETS DESCRITS-CI-DESSUS REALISEES JUSQU'EN FIN 2020 _____ *6*

3.1. Rénovation/extension _____ **6**

3.2. Changement du curriculum (ou nouveau curriculum _____ **7**

3.3. Création curriculum virtuel _____ **7**

3.4. Formation enseignants : objectif combien d'enseignants et combien déjà formés ? _____ **8**

3.5. Activités de financement rétroactif pour le projet d'urgence _____ **8**

4. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX PRINCIPAUX _____ *8*

5. OBJECTIF DU PROJET DE PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) _____ *8*

6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES _____ *8*

6.1. Parties affectées _____ **8**

6.2. Autres parties intéressées _____ **9**

6.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables _____ **9**

7. ACTIVITES DE MOBILISATION ET SENSIBILISATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PRODA ET DES ACTIVITES D'URGENCE _____ *10*

7.1. Rencontres MENFOP/Acteurs de l'école _____ **10**

7.2. Préoccupations et recommandations _____ **10**

7.3. Résumé de la consultation publique du CGES des trois projets _____ **11**

8. METHODOLOGIE ET PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES _____ *11*

8.1. Principes engagement _____ **11**

8.2. Messages principaux _____ **12**

8.3. Les méthodes de mobilisation dans un contexte de pandémie de la COVID19 _____ **12**

8.4. Stratégies indicatives pour intégrer les points de vue des groupes et des personnes vulnérables 13

8.5. Action de mobilisation lors de la mise en œuvre du projet _____ **17**

9. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES _____ *17*

9.1. Canaux de soumission de plaintes : _____ **17**

9.2. Enregistrement et documentation de la plainte : _____ **18**

9.3. Enquête et Consultation : 18

9.4. Communication de la réponse et clôture : 18

9.5. Schéma du Mécanismes de résolution au niveau des localités 19

9.6. Suivi et rapports 19

Plaintes soumises dans le cadre des projets 20

10. LES RESSOURCES ET LES RESPONSABILITES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 20

11. ANNEXE 1 : RESUMER DES CONSULTATIONS D'AOUT-NOVEMBRE 2020 21

12. ANNEXE 2 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MENFOP ET LES ACTEURS LOCAUX DE L'ECOLE 27

13. Annexe 3 : Procès-verbal de la réunion de consultation des parties prenantes 36

Ce document constitue et le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) combinés pour: (i) le Projet d'Elargissement d'Apprentissage ou « PRODA » (P166059) et son Financement Additionnel (P175464) et le Projet d'Education d'Urgence en Riposte à la COVID-19 (P174128). Ces projets sont en cours de mise en œuvre par le Ministère de l'Education et de la Formation Professionelle (MENFOP) de Djibouti.

1. INTRODUCTION

Dans le contexte du financement de la Banque Mondiale aux projets énoncés ci-dessus et conformément aux exigences du Cadre Environnemental et Social et en particulier celles relatives à la mobilisation des parties prenantes, le Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle (MENFOP) s'est engagé à mettre en œuvre un PMPP. Ce rapport décrit les activités engagées à ce depuis le début de la préparation du financement additionnel ainsi que les activités de mobilisation à effectuer tout au long de la mise en œuvre des projets.

Les projets ci-dessus dénotent différents degrés d'exécution. Le projet PRODA, dont la mise en vigueur a démarré en février 2020. Son financement additionnel est prévu de démarrer en avril 2021. Quant au projet d'urgence, certaines activités ont été mises en œuvre du mois d'avril à juillet et d'autres débuteront au premier trimestre de 2021.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Cette section décrit les activités des projets énonce ci-dessus et leur état d'avancement :

2.1. Projet d'élargissement des apprentissages (PRODA) (USD 24.25 million):

PRODA est conçu pour aider le gouvernement à relever les défis majeurs de l'éducation de base en orientant les ressources vers des domaines clés qui peuvent avoir un effet transformateur. L'objectif de développement du projet (ODP) de PRODA est « d'accroître l'accès équitable à l'enseignement fondamental, d'améliorer les pratiques d'enseignements et de renforcer les capacités de gestion du MENFOP ». Le ODP est aligné sur les objectifs et les aspirations du plan sectoriel de l'éducation de Djibouti et son investissement se concentre sur l'amélioration de l'accès, de la qualité, de l'équité et de l'efficacité.

Le projet comprend quatre composantes :

- Composante 1: Mise en place des fondements d'un enseignement préscolaire de qualité, qui inclut la construction d'une quarantaine de salles de classe préscolaire, la réhabilitation d'une vingtaine de salles de classe préscolaire, la formation d'une soixantaine d'instituteurs sur le curriculum préscolaire ; la rénovation et amélioration des infrastructures d'eau et d'assainissement dans les écoles primaires.
- Composante 2: élargir l'accès à l'éducation primaire et au cycle moyen et améliorer les taux rétention; promouvoir l'enseignement des étudiants vulnérables au décrochage.
- Composante 3: Renforcer les capacités pour appuyer les apprentissages, qui inclut le développement professionnel d'environ 2,000 enseignants ;

- Composante 4: Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP

2.2. Financement additionnel (USD 2.3 million)

Le financement additionnel (FA), en s'alignant avec le projet parent PRODA, développera et approfondira les activités et les résultats dans le cadre du PRODA, ainsi que renforcera la préparation et la résilience du MENFOP en cas de prochaines vagues de COVID-19 ou futures catastrophes naturelles.

Plus précisément, le FA appuierait les modifications suivantes de la composante 3 du PRODA «Renforcement des capacités pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage»: une expansion des activités existantes pour assurer une meilleure prestation de services aux régions (un service d'inspection élargi et renforcé); des activités supplémentaires pour mettre en œuvre des réformes pour renforcer le système notamment modernisation et renforcement des capacités du système d'examen et d'évaluation et financement de la révision du curriculum); renforcement de la résilience et de la préparation du système pour répondre au COVID-19 et à d'autres chocs (renforcement de l'engagement des parents dans le soutien à l'apprentissage des élèves et à distance). Ces modifications proposées se renforcent mutuellement et renforceront les efforts de réforme en cours, permettant au système de s'adapter à une demande croissante d'apprentissage à distance ou complémentaire.

Le FA innoverait au-delà du PRODA parent, notamment dans les domaines suivants qui font partie des activités et sous-composantes de la composante 3 « Renforcement des capacités pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage »:

- **Activité A:** Renforcement et modernisation du système d'examen et d'évaluation et du Département des examens (DEC)
- **Activité B:** renforcer et étendre le système d'inspection et les cadres, formés pour soutenir l'adoption de nouvelles pédagogies au niveau de l'école
- **Activité C:** renforcer le développement professionnel des enseignants et des formateurs et soutenir des outils innovants pour améliorer la pratique pédagogique
- **Activité D:** soutenir et achever la révision en cours du curriculum d'enseignement fondamental
- **Activité E**: accroître la capacité de créer et d'imprimer des livrets d'apprentissage et d'enseignement dans le cadre de la résilience pour l'apprentissage en classe et à distance.
- **Activité F:** développer des approches innovantes pour renforcer la résilience du système grâce à un rôle renforcé des communautés et des parents dans le soutien à l'apprentissage et à l'apprentissage à distance et déployer un outil de d'évaluation SMS pour générer des données en temps réel sur le fonctionnement des politiques et éclairer les ajustements.

2.3. Projet d'urgence en riposte à la COVID-19 (USD 3.5 million)

Composante 1 : Amélioration de l'accès et de la qualité de l'apprentissage à distance. L'objectif principal de cette composante est de soutenir la continuité de l'apprentissage en mettant en place un système d'enseignement à distance. Le projet a financé la création et diffusion de leçons pour la télévision et pour la radio, la création de leçons pour la plate-forme d'apprentissage en ligne du MENFOP, y compris une assistance technique (AT) pour renforcer la qualité du contenu et de la diffusion; le développement, l'impression et la distribution et / ou achat de matériel pédagogique (comme des kits ou des brochures); et la formation professionnelle des enseignants, des conseillers pédagogiques et des inspecteurs du Ministère de l'Education sur l'apprentissage à distance. Cette composante comprend le financement rétroactif de l'impression du matériel pédagogique. Certaines

de ces activités ont déjà été réalisées lors de la fermeture des établissements scolaires en réponse à la COVID-19 de mars à juillet 2020 et seront financées de manière rétroactive.

Composante 2 : Soutenir une réouverture des écoles dans un cadre sécurisé. Cette composante vise à assurer l'ouverture des écoles pour assurer le bien-être, l'inscription et la rétention des élèves et pour faire face au risque accru de décrochage scolaire. Le projet financera la réhabilitation des latrines et l'amélioration des infrastructures WASH pour améliorer l'hygiène scolaire ; des programmes de soutien psychologue pour le bien-être des enfants, des parents et des enseignants; des campagnes de communication à l'intention des parents et des élèves pour prévenir la transmission des maladies, ainsi que des campagnes de rentrée scolaire ciblées aux élèves à risque de décrochage scolaire; des programmes de repas scolaires; le déploiement de cours de rattrapage pour couvrir les lacunes des élèves; et la fourniture de kits scolaires aux élèves vulnérables du primaire. En cas d'une hausse considérables de demande de services de désinfection gérés par le Ministère de la Santé, cette composante financera également la désinfection des écoles pour les examens du baccalauréat et la réouverture générale des écoles.

Composante 3 : Renforcer le secteur de l'éducation pour répondre aux urgences. Cette composante est conçue pour renforcer la capacité à long terme du Ministère de l'Education à utiliser des technologies d'enseignement à distance. Les activités comprennent la mise en place d'un système de type SMS et l'achat d'équipements pour renforcer la communication entre les écoles, les enseignants et les familles, et pour faciliter les enquêtes de retour d'information et de suivi ; la création d'une équipe dédiée aux technologies de l'éducation pour gérer les ressources numériques (y compris le matériel et les logiciels) et l'assistance technique associée; l'achat de matériel et de logiciels éducatifs à usage scolaire; doter les centres régionaux de ressources pédagogiques (CRP) et d'équipement pour renforcer leur capacité à répondre de manière indépendante aux urgences localisées; renforcement des capacités de planification et de gestion des urgences au niveau du MENFOP, des bureaux régionaux et des écoles.

3. ACTIVITES DES PROJETS DESCRITS-CI-DESSUS REALISEES JUSQU'EN FIN 2020

La section ci-dessous décrit les activités réalisées dans le cadre du Projet Parent depuis la mise en vigueur du projet le 16 février 2020 jusqu'à la fin décembre 2020.

3.1. Rénovation/extension

Le projet prévoit la réhabilitation, et/ou l'extension des certaines écoles courant la période 2020/2021. Le tableau ci-dessus résume les activités majeures financées par le projet :

Tableau 1 : travaux de génie civil prévus dans le cadre des trois projets

Activités	Nombre d'établissements bénéficiaires	Travaux entamés/finalisés depuis la mise en vigueur
Rénovation/Réhabilitation	**15 écoles rurales à réhabiliter** **Rénovations des centres du CIPREN et CFEEF**	Certains travaux sont en cours de finalisation alors que

Construction écoles petite enfance ou préscolaire	**26 salles de classes préscolaires à construire** **11 salles de classe à réhabiliter**	d'autre sont pratiquement finalisés Sauf le cas de Yoboki et Leyta ou les travaux n'ont pas encore démarré
Construction Latrines / Wash	**6 latrines pour fille et 4 latrines pour fille**	
Construction des réfectoires	**14 réfectoires**	

3.2. Changement du curriculum (ou nouveau curriculum

S'opèrera progressivement au niveau de l'enseignement fondamental la révision du curriculum de la 1ère année à la 9ème année pendant toute la durée de vie du projet, tel que présenté dans le tableau suivant :

Année	2019 – 2020	2020 – 2021	2021 – 2022	2022 – 2023	2023 – 2024
Niveau de révision du curriculum	1er année expérimentale	2ème et 6ème	3ème et 7ème	4ème et 8ème	5ème et 9ème

3.3. Création curriculum virtuel

Le projet appuiera le CRIPEN sur plusieurs niveaux :

- Révision des curricula et programme
- Mise en place d'un cartable numérique (plateforme E-learning)
- Numérisation des manuels révisés
- Impression des manuels scolaires de l'enseignement fondamentales
- Achat des matériels informatiques pour appuyer le PAO

En effet, pour la mise en place du cartable numérique, il s'agit de créer une plateforme E-learning couplé d'un Système Informatique de Gestion de l'Education (SIGE) pour la numérisation des programmes à tous les niveaux. Tous les écoles seront connectées à la plateforme. Pour cela, les écoles seront dotées les moyens matériels nécessaires pour la connexion (câble, plan d'accès etc…). Donc tous les élèves de l'école fondamentale (de la 1ère à la 9ème année) pourront bénéficier ce nouveau programme d'enseignement à distance. Ces élèves sont estimés à environ 63000 en niveau primaire et 45000 en niveau secondaire

3.4. Formation enseignants : objectif combien d'enseignants et combien déjà formés ?

Le projet financera les formations du personnel pédagogique et d'encadrement à savoir les enseignants, les chefs d'établissement les conseillers pédagogiques. L'indicateur 6 du projet stipule l'objectif de former un nombre de **2000** enseignants durant la période du projet.

3.5. Activités de financement rétroactif pour le projet d'urgence

Le projet d'urgence financera en mode rétroactif, les diffusions des cours télévisés dispensés durant la période de confinement, l'achat des matériels et la production des supports pédagogiques.

4. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX PRINCIPAUX

Les risques environnementaux principaux sont pour la plupart de nature prévisible, localisés, temporaires et réversibles. Ils consistent principalement en la santé et sécurité au travail et la génération à petite échelle de déchets solides pendant la phase de construction/réhabilitation mais aussi quelques déchets électroniques issus de l'utilisation accrue des appareils électroniques pour les besoins de certains cours à distance.

D'un point de vue social, le risque principal est l'exclusion de groupes ou individus vulnérables des bénéfices du projet (élèves provenant de familles pauvres, de familles de réfugiés, ou de zones rurales isolées). Ce risque est atténué par certaines activités tel que le financement des programmes de repas scolaires ou des rations à emporter pour les filles afin d'encourager leur réinscription, la conception de cours de rattrapage pour couvrir les leçons manquées et la fourniture de kits spécialisés pour les élèves vulnérables, tels que les réfugiés. Le risque d'abus et d'exploitation sexuelle ou de violence basée sur le genre est modéré. Le risque de propagation et de contraction du virus du Covid-19 lors de la mise en œuvre des activités est considéré comme un risque transversal.

5. OBJECTIF DU PROJET DE PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

L'objectif général du PMPP est d'établir une approche systématique de mobilisation qui permettra à MENFOP de nouer et maintenir avec elles une relation constructive, de les informer des impacts environnementaux et sociaux et de prendre compte de leurs suggestions et préoccupations.

Le contenu du PMPP sera proportionnel à l'impact environnemental et social du projet proposé et aux préoccupations des intervenants concernant les risques et les impacts associés au projet.

6. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du projet proposé peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes

6.1. Parties affectées

Parties affectées - personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du projet (ZIP) qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Dans le cadre de ce projet, les parties affectées identifiées à ce stade sont les suivantes :

- ✓ Elèves bénéficiaires du projet
- ✓ Parents d'élèves, ainsi que les Associations de Parents d'Elèves (APE)
- ✓ Corps enseignant et instituteurs
- ✓ Personnel administratif des écoles
- ✓ MENFOP et en particulier l'Unité de Gestion du Projet
- ✓ Contractuels, services et entreprises participant aux activités du projet

6.2. Autres parties intéressées

Autres parties intéressées - personnes/groupes/entités qui peuvent ne pas subir les effets directs du projet mais qui considèrent ou estiment que leurs intérêts sont affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Les parties affectées identifiées à ce stade incluent :

- ✓ Le grand public
- ✓ Les conseils régionaux
- ✓ Les organisations communautaires, la société civile et les ONG
- ✓ Les représentants des Ministères associés (ex : Ministère de la Santé)
- ✓ Les fournisseurs de biens et de services impliqués dans la plus large chaîne d'approvisionnement du projet

6.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

Groupes vulnérables - personnes qui peuvent être affectées de manière disproportionnée ou défavorisées davantage par le projet, par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable,[1] et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de décision associé au projet.

Dans le cadre du projet, les groupes ou personnes vulnérables ou défavorisés identifiés à ce stade sont:

- ✓ Les enfants et parents de ménages en dessous du seuil national de pauvreté ou dans des familles monoparentales

[1] La situation de vulnérabilité peut résulter de la race, de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la couleur, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de la propriété, de l'âge, de la culture, de l'alphabétisation, de la maladie, du handicap physique ou mental, de la pauvreté ou du désavantage économique d'un individu ou d'un groupe et de la dépendance à l'égard de ressources naturelles uniques.

- ✓ Les élèves handicapés
- ✓ Les familles refugiées
- ✓ Les filles en âge de scolarisation dans les zones rurales qui sont plus à risque de décrochage.

Parmi les populations vulnérables, le Gouvernement de Djibouti identifiera les individus ou les groupes des parties prenantes qui peuvent avoir des préoccupations et des priorités spécifiques sur les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation et les avantages, et qui peuvent nécessiter des méthodes de mobilisation différentes. Un niveau de détail adéquat sera inclus dans la version finale du PMPP.

7. ACTIVITES DE MOBILISATION ET SENSIBILISATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PRODA ET DES ACTIVITES D'URGENCE

L'esprit du projet PRODA fut l'objet d'une large diffusion auprès de tous les acteurs de l'Education par la mise en place d'une stratégie de vulgarisation à travers des séances d'informations.

L'objectif étant d'inclure et d'obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes, des réunions furent tenues en fonction de la spécificité des intervenants, à savoir :

7.1. Rencontres MENFOP/Acteurs de l'école

Une tournée de concertation du MENFOP avec les acteurs de l'école s'est tenue entre le mois d'août à novembre 2020 dans les trois communes de la capitale et les chefs-lieux des cinq régions du pays.

Présidée par le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, M. Moustapha Mohamed Mahamoud, cette tournée a vu la participation de la Maire de Djibouti, des présidents des conseils régionaux, des Préfet et de leurs Adjoints, des présidents des communes de la capitale, des élus locaux, des représentants du conseil de quartier, ainsi que les représentants des enseignants, des représentants des Association des Parents d'Elèves (APE) et les chefs d'établissements de Djibouti ville. Au total environ **400 personnes** ont participé à cette concertation lors de ces quatre mois.

Cette tournée avait pour objectif principal de voir les voies et moyens de rendre dynamique le cadre de partenariat existant entre le MENFOP et les différents acteurs de l'école afin de mieux les impliquer dans la réussite de la transformation du système éducatif et de créer une nouvelle convention de partenariat avec les parties prenantes clé du secteur de l'Education à Djibouti. L'autre objectif était (i) d'informer les parties prenantes clé et le grand public sur les dispositifs de continuation d'apprentissages et des protocoles sanitaires dans le cadre de la pandémie du Covid 19 et (ii) faire de cet événement un vecteur de de transmission et de vulgarisation de l'esprit du Projet d'Elargissement des Opportunités d'Apprentissage financé par la Banque Mondiale.

A l'issue de ces consultations, s'est constituée une nouvelle Convention de Partenariat entre le MENFOP et les acteurs locaux de l'école. Pour plus d'information sur ces consultations, veuillez consulter l'Annexe 1.

Les principales préoccupations ou requetés des participants se résument à :

7.2. Préoccupations et recommandations

- Renforcer les capacités et la formation technique des agents des institutions partenaires
- Appuyer des campagnes d'information accrue sur l'ensemble des populations des zones du projet sur les impacts sociaux du projet et faire participer les bénéficiaires et les partenaires dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet
- Sensibiliser la population sur la protection des infrastructures

- Insuffler une nouvelle dynamique à l'implication, l'engagement et la participation des acteurs de l'école au fonctionnement et à la vie scolaire de nos établissements scolaires avec :
    - La Mise en place d'un réseau des APE des communes de Ras-Dika et de Boulaos qui travaille en étroite collaboration avec le MENFOP ;
    - Le soutien à la création d'un réseau d'associations par Commune au niveau de Djibouti-ville et dans les régions œuvrant dans le domaine d'éducation.
- Le représentant de L'INSPD à quant à lui fait part que le Ministère de la santé a mis en place depuis quelque années un programme de santé scolaire (à travers de large campagne de sensibilisations dans les écoles sur l'hygiène notamment). Il existe des inspecteurs sanitaires qui font le tour des écoles pour vérifier la conformité sur les questions d'hygiène scolaire et que le MENFOP à bien d'associer l'INSP sur ces questions.
- Expliquer aux enfants et de manière simple et claire les mesures barrières.

7.3. Résumé de la consultation publique du CGES des trois projets

Le Mardi 02 Mars 2021, s'est tenue, dans les locaux du Ministère de l'éducation, une réunion de consultation et de validation du document de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour le Projet d'Élargissement des Opportunités d'Apprentissage(P166059) élaboré en 2019 et mis à jour en 2021 pour inclure son financement additionnel (P175464) et le Projet d'Education d'Urgence de Réponse à la COVID-19 (P174128).

Environ une cinquantaine de personnes ont participé à la réunion (20 personnes étaient présentes physiquement et environ une trentaine de personnes ont suivi la réunion par visioconférence).

L'objectif de la réunion consistait d'une part à la présentation générale du projet PRODA (P166059), de son financement additionnel (P175464) du Projet d'Education d'Urgence de Réponse à la COVID-19 (P174128), et d'autre part, à la présentation du CGES des trois projets mentionnés ci-dessus. Les discussions et recommandations de la réunion sont présentés dans le Procès verbale de la réunion (voir annexe 3).

8. METHODOLOGIE ET PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

8.1. Principes engagement

Afin de répondre aux meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- ***Ouverture et approche fondée sur le cycle de vie*** : les consultations publiques concernant le projet seront organisées tout au long de son cycle de vie, et seront menées de manière ouverte, sans manipulation, interférence, coercition ou intimidation extérieures ;
- ***Participation éclairée et retour d'information*** : les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées parmi elles sous une forme appropriée ; des possibilités sont prévues pour communiquer les réactions des parties prenantes, pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations ;

- ***Inclusion et sensibilité*** : l'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux activités du projet est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à participer au processus de consultation, dans la mesure où les circonstances actuelles le permettent.
- ***Approche de précaution dans le processus de consultation pour prévenir la contagion*** : étant donné la nature hautement infectieuse du COVID19, et tant que le risque de contagion est présent.

En outre, le Gouvernement de Djibouti entreprendra un processus de consultation continue avec les parties prenantes de manière à donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et permettre de les considérer et d'y répondre.

8.2. Messages principaux

Le PMPP permet d' informer et d'obtenir le retour des parties prenantes sur les (i) activités du projet, (ii) les risques environnementaux et sociaux de ces activités et (iii) campagne de communication à l'intention des parents et des élèves pour prévenir la transmission de la COVID19 et (iv) campagne de rentrée scolaire ciblées aux élèves à risque de décrochage scolaire (v).

Le MENFOP est en train d'élaborer une politique nationale globale qui consiste à :

- Harmoniser le perfectionnement professionnel de son personnel.
- Informer le grand public ou localité concernées sur les actions prises par MENFOP pour assurer l'accès équitable à l'Enseignement Fondamental
- Informer le grand public sur les actions prises par MENFOP pour améliorer l'enseignement préscolaires
- Informer le corps enseignant sur les formations et les nouvelles normes de compétences professionnelles
- Informer le grand public et les localités concernées sur les actions prises par MENFOP pour assurer l'enseignement à distance en cas de résurgence de l'épidémie
- Informer les parents et élevés des familles refugiées sur les services donnes par MENFOP
- Informer les parents et élevés des familles à besoins spéciaux sur les services donnes par MENFOP
- Informer les élevés, parents et personnel éducation sur les mesures et protocoles COVID-19

8.3. Les méthodes de mobilisation dans un contexte de pandémie de la COVID19

Avec l'évolution de la situation, alors que le gouvernement de Djibouti a pris des mesures pour imposer des restrictions strictes aux rassemblements publics, aux réunions et aux déplacements des personnes, le grand public est également devenu de plus en plus préoccupé par les risques de transmission, notamment par les interactions sociales. Cette approche est également soutenue par la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à travers les directives sur la communication des risques et l'engagement communautaire contre la COVID-19.

La mobilisation sera donc conforme aux lois et consignes en vigueur pour gérer la pandémie. Par ailleurs, toute réunion en présentiel devra minimiser le nombre de personnes et le port du masque et le respect de la distanciation physique seront obligatoire. Le principe de précaution est fondamental pour atténuer la transmission du virus.

Dans cette perspective, le MENFOP pourrait envisager les méthodes de mobilisation suivantes tout en s'engageant auprès des parties prenantes sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation associées au projet :

- Éviter les rassemblements publics, notamment les audiences publiques, les ateliers et les réunions communautaires ;
- Si des réunions plus restreintes sont autorisées/conseillées, mener des consultations en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion, en respectant les directives d'éloignement physique entre toutes les personnes présentes. Si cela n'est pas autorisé ou conseillé, faites tous les efforts raisonnables pour mener les réunions par le biais de canaux en ligne, y compris webex, zoom et Skype ;
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créer des plates-formes en ligne et des groupes de discussion spécialisés adaptés à l'objectif, en fonction du type et de la catégorie des parties prenantes ;
- Utiliser les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Les canaux traditionnels peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes, et leur permettre de faire part de leurs réactions et suggestions ;
- Lorsqu'un engagement direct avec les personnes affectées ou les bénéficiaires du projet est nécessaire, identifier les canaux de communication directe avec chaque foyer affecté par une combinaison spécifique de messages électroniques, de courrier, de plateformes en ligne, de lignes téléphoniques dédiées avec des opérateurs bien informés ;
- Chacun des canaux d'engagement proposés doit préciser clairement comment les parties prenantes peuvent fournir un retour d'information et des suggestions.

8.4. Stratégies indicatives pour intégrer les points de vue des groupes et des personnes vulnérables

Le projet donne une intention particulière aux enfants à besoins spéciaux pour cela les infrastructures scolaires prévoient l'accès aux **Enfants A Besoin Spéciaux** (salles de classes, toilettes). Le projet prévoit le recrutement d'un consultant pour la mise en place d'une stratégie pour les étudiants handicapes ainsi qu'une campagne de sensibilisation visant à insister à la scolarisation des populations vulnérables.

Des stratégies d'engagement ciblées pourraient être utilisées pour des groupes spécifiques et en particulier pour les groupes et individus vulnérables. Les stratégies suivantes sont proposées uniquement à titre d'examen :

- *Personnes handicapées :* fournir des services et du matériels adaptés et accessibles aux personnes avec des handicaps physiques (ex : le braille ou les gros caractères) ; proposer de multiples formes de communication, comme le sous-titrage de textes ou des vidéos signées, le sous-titrage de textes pour les malentendants, des documents en ligne pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance.

- *Familles de réfugiés :* concevoir les messages et le matériel d'information et de communication adaptés aux familles de refugies, dans leurs langues natales.
- *Enfants et personnel enseignant et de support scolaire à risque de complication de la COVID (asthmatiques, immunodéprimés) :* Le PMPP inclura des messages spécifiques sur les mesures de précaution spécifiques pour les enfants a risque de complication au Covid-19.

Xxx

8.5. Programme de mise en œuvre du PMPP

Le tableau ci-dessous illustre le programme indicatif de mise en œuvre du PMPP.

Activités	Calendrier indicatif	Personnes responsable	Modalité (une fois par an/hebdomadaires/mensuelle
Consultations sur le CGES mis à jour	Effectué 2 mars 2021	SGP	Une fois
Recrutement spécialiste développement social (communication/protocole antiviolence)	Spécialiste à partir du mois d'avril	DGA	Temps partiel (renouvelable par ans)
Impressions/affiches	Début des travaux sur chaque	SGP	Une fois
Campagne de sensibilisation COVID-19 Activités	Début chaque rentrée	DGE	Une fois par ans
Campagne de sensibilisation anti-décrochage	Septembre 2021	Consultant	Une fois par ans
Finalisation du programme de sensibilisation pour les protocoles antiviolence	Mai 2021	PF genre du ministère	Une à deux par ans
Début des sensibilisations sur le protocole antiviolence (audience : direction ; enseignant, personnel administratif)	Septembre 2021	PF genre du ministère	Une à deux par ans
Formations sur les aspects E&S pour les entrepreneurs Et pour l'équipe de suivi et sauvegarde environnementale du projet	Formation de l'équipe Le 24/02 Formation des entrepreneurs (24/09/20)	Consultant en sauvegarde environnementale & Social	Attribution des contrats
Réunions parents-personnel des écoles	Décembre 2020 à Janvier 2021 Sur le 3 communes et les 5 régions	MENFOP	Une fois par an
Mise en œuvre du MGP/ Suivi et évaluation du MGP	Début des activités	PF E&S PF Genre	Trimestriel
Dissémination du MGP : affichage sur les chantiers et établissements beneficiaires	Début des travaux sur chaque	SGP	Une fois

Programme de formation cantinières	Début de chaque rentrée scolaire	Service de Restauration Scolaire	Annuel
Réunions régulières points focaux E&S établissements/régionaux et consultant E&S/développement social du MENFOP	Début Avril	SGP	Bi-Mensuelles

Tableau 2 : Programme de mise en œuvre du PMPP

8.6. Action de mobilisation lors de la mise en œuvre du projet

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par la présentation des risques environnementaux et sociaux et de leur évolution à travers des rapports réguliers sur les performances environnementales et sociales du projet. Les parties prenantes seront aussi informées sur la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et sur les mécanismes de réclamation.

9. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

La mise en place d'un système de gestion des plaintes et griefs constitue un élément central de la gouvernance des projets. Il s'agit d'une exigence contenue dans la Normes Environnementale et Sociale 10 de la Banque Mondiale.

Le mécanisme suivant a été mis en place dans le cadre du PRODA. Ce même mécanisme sera élargi au financement additionnel et au projet d'éducation d'urgence :

9.1. Canaux de soumission de plaintes :

Le système de gestion des plaintes des projets PRODA et du projet d'éducation de riposte à la pandémie de COVID-19 inclut les différents systèmes suivants :

i. L'existence d'un registre de plainte au niveau de la vingtaine d'établissements bénéficiaires du projet dont les coordonnées sont : (Boite Postale : 2102 Djibouti ; et Emails : **menfoprojets@gmail.com**)
ii. Un numéro de téléphone avec les coordonnées du secrétariat du SGP (**21.35.14.20**) est mis en disponibilité aux jours ouvrés (du dimanche au jeudi) de 8h00 à 17h00 pour répondre aux différentes plaintes (moyen accessible aussi aux personnes analphabètes et utilisateurs de téléphones portables simples et non intelligents)
iii. Un mécanisme de gestion de plaintes spécifique pour les travailleurs contractuels sera prévu par les entreprises et sous-traitants du projet. Cette exigence sera intégrée au dossier de passation de marché. Aussi, le numéro du secrétariat du SGP noté ci-dessus, sera affiché dans les chantiers.
iv. Les plaintes associées au harcèlement sexuel ou violence basée sur le genre pourront être référées à la ligne téléphonique de la DGE (Direction Générale de l'Enseignement) et seront recueillies par le point focal genre du MENFOP dont le numéro est 21 35 62 09. Il faudrait noter que le PF genre du MENFOP en l'occurrence Mme Mariam Mahamoud a travaillé sur la question du genre depuis 2008 en collaboration avec l'UNFD et les autres organismes de Nations Unies tels l'UNESCO, l'UNICEF… et elle est actuellement en formation à Dakar avec l'UNESCO. Elle a notamment été retenu parmi 500 concurrentes lors d'un concours réalisé par l'UNESCO.
v. Ces plaintes étant sensibles, elles devront pouvoir être recueillies de façon anonyme et il ne sera pas demandé à la victime de répéter son témoignage à de nombreuses reprises. Le PF Genre du MENFOP formera également les inspecteurs régionaux et les membres des comités instaurés dans le cadre du protocole relatif à la prévention et à la protection contre les violences en milieux scolaires au recueil de ces témoignages.

Un formulaire de plainte est accessible au niveau du **Secrétariat de Gestion des Projets (SGP), au niveau de chaque chantier et** au niveau des différents établissements bénéficiaires à Djibouti-ville et dans les régions. Le chef de service régional du MENFOP sera chargé de transférer les plaintes au point focal Environnemental et Social (PFES) **du SGP** (Mr Ibrahim ; tel : **21.35.14.20**) qui sera chargé de centraliser les formulaires des plaintes externes afin de donner un identifiant chaque plainte reçue et de l'archiver pour le soumettre à la hiérarchie avec d'éventuelles correctives.

9.2. Enregistrement et documentation de la plainte :

Chaque plainte sera documentée avec les informations suivantes :

- Nom du plaignant (si le plaignant veut rester anonyme cela reste une option) ;
- Coordonnées du plaignant ;
- Canal et localité de dépôt de la plainte ;
- Date de soumission de la plainte et
- Date de l'enregistrement ;
- Nature de la plainte ;
- Décision de résolution ;
- Action pour remédier à la plainte.

9.3. Enquête et Consultation :

Après transmission de la plainte au(x) responsable(s), une enquête sera lancée. Le responsable du PFES devra se charger des activités suivantes :

- Obtenir le plus possible d'informations auprès de la personne qui a reçu la plainte
- Rencontrer le plaignant
- Déterminer si la plainte est légitime
- Clôturer la plainte si celle-ci n'est pas justifiée où proposer une solution qui conduira à une autre visite
- Classifier la plainte en fonction de son ampleur

9.4. Communication de la réponse et clôture :

Une fois l'enquête menée à bien et qu'un accord interne a été conclu entre le plaignant et le Ministère de l'Education, une réponse doit être fournie par une lettre officielle du Ministère de l'Education dans un délai maximum de 3 mois. Elle devra être signée par le plaignant, en reconnaissance du traitement de sa plainte.

Suivi : Le comité de médiation / médiateur/ autre tiers entreprendra un suivi en temps opportun avec le plaignant pour s'assurer que la plainte consignée a été traitée de manière appropriée et que le plaignant juge la résolution satisfaisante.

Retour : Si une réponse est jugée insatisfaisante, d'autres enquêtes seront menées par le Ministère de l'Education. Si aucune résolution ne peut être trouvée, le SGP doit informer le plaignant du droit d'intenter une action en justice.

Le Ministère de l'Education établira des rapports sur les plaintes enregistrées et les soumettra à la Banque Mondiale tous les semestres dans le cadre de la soumission du rapport de mise en œuvre du CGES et du PMPP.

9.5. Schéma du Mécanismes de résolution au niveau des localités

Dans les localités, les mécanismes suivants sont proposés pour résoudre à l'amiable les conflits qui peuvent naître :

- Le premier niveau de résolution est assuré par le Chef d'établissement scolaire en question
- Le second niveau de résolution est assuré par les chefs coutumiers,
- Le troisième niveau, en cas d'impasse des deux premiers niveaux, est assuré par le chef de service régional du MENFOP ou les représentants du Conseil Régional, le Préfet ou le Sous-préfet de la localité concernée ; Parallèlement, le chef de service des Projets sera informé de la situation du litige par le chef d'établissement du MENFOP.
- Le dernier niveau, fait intervenir la justice.
- Le Chef d'établissement scolaire sera chargé de faire remonter la plainte au PFES pour qu'il puisse l'archiver, le consigner et le communiquer à la Banque Mondiale dans le cadre de la soumission du rapport semestriel de mise en œuvre du PMPP.

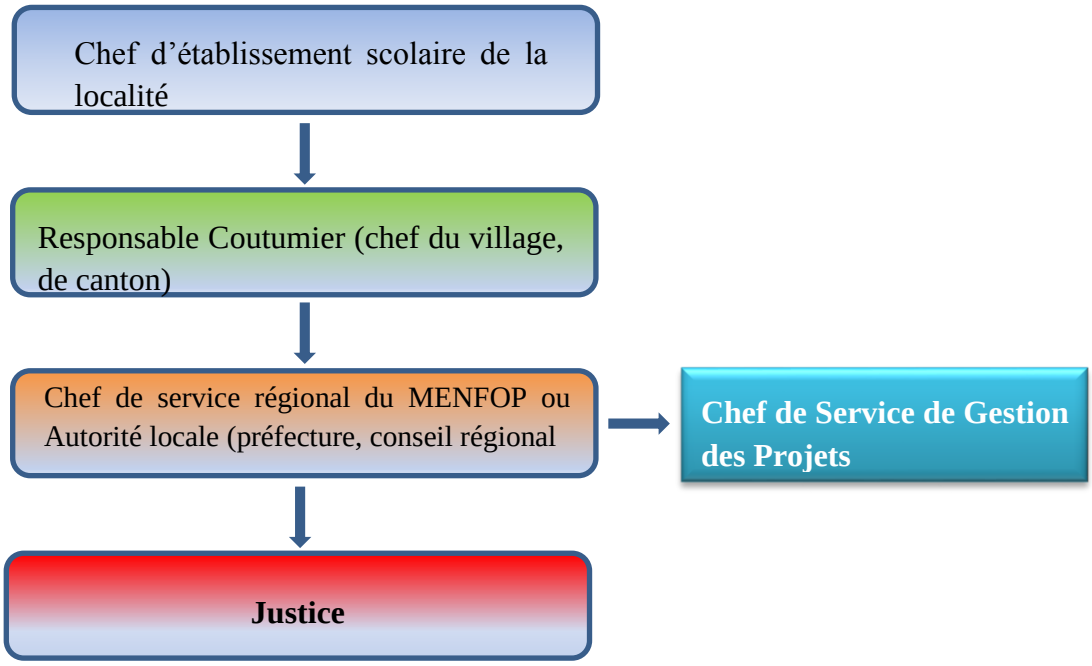

9.6. Suivi et rapports

Le PMPP sera révisé périodiquement et mis à jour si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet afin de garantir que les informations présentées restent cohérentes. Le projet rendra également

compte à la Banque mondiale de la mise en œuvre de sa campagne d'information et de communication relative à la sensibilisation du public étudiant a la Covid-19.

Des résumés et des rapports internes sur les doléances du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées seront collectés par le personnel responsable et transmis à la direction du projet. Ces résumés fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre.

Plaintes soumises dans le cadre des projets

Aucune plainte n'a été enregistré à ce jour car il s'agit des petits chantiers qui ne nécessitent pas beaucoup de main-d'œuvre. Toutefois, la procédure de gestion de plainte a été amélioré. Un numéro d'appel sera affiché dans chaque chantier afin de permettre aux travailleurs et la population avoisinantes de déposer leur plainte.

10. LES RESSOURCES ET LES RESPONSABILITES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le MENFOP mettra en œuvre le PMPP. Un point focal de mise en œuvre du PMPP sera désigné. Le PMPP sera mis en œuvre avec l'appui des points focaux des établissements bénéficiaires du projet. Le budget de mise en œuvre du PMPP est inclus dans le coût du projet.

Budget indicatif de mise en œuvre du PMPP

Activités	Coût (USD)
Campagne de sensibilisation COVID-19	10 000
Campagne de sensibilisation anti-décrochage	5 000
Impressions/affiches	5 000
Utilisation des technologies de communication / Transport et administration	10 000
Formations sur les aspects E&S pour les entrepreneurs Et pour l'équipe de suivi et sauvegarde environnementale du projet	15 000
Mise en œuvre du MGP/ Suivi et évaluation du MGP	20 000
Total	**65 000**

11. ANNEXE 1 : RESUMER DES CONSULTATIONS D'AOUT-NOVEMBRE 2020

Une tournée de concertation du MENFOP avec les acteurs de l'école s'est tenue entre le mois d'août à novembre 2020 dans les trois communes de la capitale et les chefs-lieux des cinq régions du pays.

Présidée par le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, M. Moustapha Mohamed Mahamoud, cette tournée a vu la participation de la Maire de Djibouti, des présidents des conseils régionaux, des Préfet et de leurs Adjoints, des présidents des communes de la capitale, des élus locaux, des représentants du conseil de quartier, ainsi que les représentants des enseignants, des représentants des Association des Parents d'Elèves (APE) et les chefs d'établissements de Djibouti ville. Au total environ **400 personnes** ont participé à cette concertation lors de ces quatre mois.

Cette tournée avait pour objectif principal de voir les voies et moyens de rendre dynamique le cadre de partenariat existant entre le MENFOP et les différents acteurs de l'école afin de mieux les impliquer dans la réussite de la transformation du système éducatif et de créer une nouvelle convention de partenariat avec les parties prenantes clé du secteur de l'Education à Djibouti. L'autre objectif était (i) d'informer les parties prenantes clé et le grand public sur les dispositifs de continuation d'apprentissages et des protocoles sanitaires dans le cadre de la pandémie du Covid 19 et (ii) faire de cet événement un vecteur de de transmission et de vulgarisation de l'esprit du Projet d'Elargissement des Opportunités d'Apprentissage financé par la Banque Mondiale.

- ***Les points saillants du discours de son excellence Mr le Ministre***

Photo : Discours du ministre du MENFOP

Le ministre remercie les acteurs de l'école pour leur participation à cette réunion et souligne la nécessité de leur implication dans la réussite du nouveau projet transformateur de l'école Djiboutienne qui ne pourra se réaliser sans leur accompagnement et leur adhésion.

Il expose par la suite les travaux que le MENFOP a déjà entrepris avec les différentes entités de l'école telles que les APE et les conseils d'établissements et a exprimé son souhait d'avoir une école ouverte d'avantage sur

son environnement proche en travaillant avec des structures de la société civile beaucoup mieux organisées. Il évoque le projet 'mon école à moi' lancé par le MENFOP et qui a déjà montré l'appartenance de l'école à la communauté environnante lors des journées citoyennes.

Ensuite, le ministre déclare que la réunion d'aujourd'hui pose les jalons d'un nouveau partenariat du MENFOP avec les acteurs de l'école et se dit prêt à recevoir leurs remarques et échanges qui seront prises en compte dans les grandes actions et décisions du MENFOP.

Enfin, il a remercié la gendarmerie et la police pour leurs engagements aux côtés des acteurs de l'école avant de passer la parole à Madame la Maire.

- ***Projection d'un documentaire sur les réalisations du MENFOP***

Après les discours du MENFOP et de la Maire, un court documentaire est projeté afin d'informer l'audience sur les réalisations du MENFOP depuis l'organisation des Etats Généraux en 1999 en passant par les colloques de 2016 jusqu'au nouveau projet transformateur de l'école Djiboutienne.

- ***Intervention du Secrétaire Général du MENFOP***

Mohamed Abdallah Mahyoub, prit la parole. Après avoir abordé les spécificités de la rentrée scolaire 2020-2021 du fait de la pandémie covid19, il insista sur ces deux points :

- ✓ Informer les acteurs de l'école
- ✓ Solliciter une meilleure implication de ces acteurs.

Il a mis l'accent sur la continuité des apprentissages même pendant la période du covid 19 et jusqu'aux régions les plus éloignées à travers les différents moyens tels que les cours radiotélévisés, la Plateforme internet mais aussi sur polycopiés.

Photo : mesure de prévention contre la pandémie du COVID en milieu scolaire

Pour cette année scolaire différente des autres, le MENFOP a dédoublé ses efforts pour protéger l'école Djiboutienne en formant son personnel (chefs d'établissement et corps enseignants) et en offrant plus de moyens matériels aux établissements scolaires (commande de 10000 rames de papier et 100 photocopieurs) grâce au fond COVID 19.

Enfin le Secrétaire Général évoque les mesures de sécurité et d'hygiène (protocole sanitaire établi en collaboration avec le ministère de la santé) mis en place dans les établissements pour cette rentrée avant d'appeler les acteurs de l'école et les responsables éducatifs à une quasi-vigilance par rapport à la maladie du covid 19.

- ***Intervention de M. Moukhaled, sécrétaire Exécutif de l'observatoire de la qualité***

Dans la foulée, M. Moukhaled présente le protocole sanitaire tout en insistant sur le rôle des enseignants et des chefs d'établissements à faire respecter les mesures d'hygiène et ce avec l'implication des APE. Il met l'accent sur la nécessité de rassurer les enfants et de leur expliquer d'une manière simple les mesures barrières. Pour lui, ces mesures n'ont de sens qu'avec l'implication de tous les acteurs en contact avec l'élève pour sauver celui-ci et sa famille.

Les points saillants des propos du Public

À partir de 10h15, la parole fut donnée au public dans la salle composée d'élus locaux, de parents d'élèves, d'enseignants, de directeurs d'école

- ✓ Un premier intervenant, un élu local, évoque une enquête menée par lui- même pendant laquelle il découvrit que la concrétisation du concept "l'école à moi" est déjà une réalité. Il souligne aussi le fait que les écoles annexes aient augmenté en nombre. Il félicite enfin le ministre Moustapha Mohamed Mahamoud pour tous les efforts fournis par le MENFOP.
- ✓ Un représentant de la société civile prend la parole et remercie les MENFOP pour sa politique éducative et pour les efforts du MENFOP à lutter contre la Pandémie du covid 19. Il dit avoir établie également, en tant que société civile, des programmes d'information et de sensibilisation à l'égard de la population et assure le MENFOP de son soutien pour la réussite du projet transformateur de l'école Djiboutienne.
- ✓ Un parent d'élèves de l'école du quartier 6 bis prend le micro. Il félicite la directrice de cette école qui selon lui fait un excellent travail. Cependant, il aborde le problème de sécurité des enfants causés par la route passant devant l'école qui est très emprunté, de l'eau de pluie qui inonde l'établissement, d'insalubrité et de manque de préau pouvant abriter les élèves pendant les récréations.
- ✓ Une dame, intervenant au nom de l'association des parents d'élèves de l'école du stade partagea sa satisfaction de la proximité de l'école du lieu d'habitation des élèves.
- ✓ Un parent d'élèves de l'école de la ZPS s'est plaint des clients du club éthiopien qui jouxte l'école. Il a aussi exprimé son désir de faire de l'aire de jeux public devant l'école un bien de la ZPS.
- ✓ Le directeur de l'école arabisante ZAD propose au Menfop le remplacement du pantalon de l'uniforme des collégiennes par une jupe. (Proposition applaudie par le public)
- ✓ L'intervention du président des parents d'élèves de l'école de la République consistait à demander une lettre de félicitations ministérielle à la directrice de cette école.
- ✓ Une élue de la commune de Boulaos félicita le Menfop et son ministre de la bonne approche adoptée lors du confinement avec la poursuivie des cours par le biais de la télévision et de l'Internet.
  - ✓ Un parent d'élève et élu de la commune de Boulaos évoque l'entretien apporté à l'école primaire lorsqu'il était élu local avec l'assistance de la FFDJ.

Les points saillants des réponses du MENFOP au public.

- ✓ Le ministre affirme que le problème des fosses septiques est récurant à Boulaos mais que le Menfop y remédiera et que La pose de plus de latrines est prévue.

- ✓ Quant au nombre d'élèves dans la classe, la distanciation sociale sera difficile à observer mais un protocole adéquat sera mis en place (port de masque, lavage des mains, gel hydroalcoolique...).

Photo : mesure de prévention

- ✓ Le ministre ajoute que le Menfop trouvera des solutions à tous les problèmes abordés. Quant à l'aire de jeux devant l'école de la ZPS, il est une propriété de la ville de Djibouti que le Menfop ne peut s'approprier. Cependant, le ministre proposa à la maire la possibilité de clôturer l'aire pour mieux la protéger et la protéger des saccages.
- ✓ Le ministre dit que les parents désirant habiller leur fille d'une jupe pourraient le faire à condition de respecter les couleurs de l'uniforme.
- ✓ Enfin, le Menfop interdit aux APE de demander de l'aide aux ONG pour l'entretien des écoles et affirme que le MENFOP a les moyens d'entretenir ses écoles.

- ❑ ***Les points saillants des interventions des présidents de communes***

Tour à tour, les présidents des communes invitées (Boulaos et Ras Dika) profitent de la réunion pour demander de lutter les déchets et les eaux usées jetés à proximité des établissements scolaires.

- ❑ ***Le nouveau cadre de partenariat***

Après l'intervention des présidents des communes, M. Ahmed omar, conseiller technique du ministre intervient pour présenter le nouveau cadre de partenariat que le MENFOP a mis en place afin de renforcer la collaboration existante avec les acteurs de l'école et de les impliquer davantage.

Selon Ahmed Omar, ce nouveau cadre de partenariat se base sur trois principes fondamentaux qui en sont ses pierres angulaires :

- ✓ La reddition des comptes (en exposant nos réalisations) annuellement à nos partenaires privilégiés qui sont les acteurs de l'école ; en vue de tenir comptes de leurs réactions objectives, leurs suggestions ; et leurs besoins éducatifs en matière pédagogique ou de Mangement de nos établissements en vue de réaliser les ajustements nécessaires ;
- ✓ La pro activité du MENFOP face aux attentes ; aux exigences et aux suggestions des bénéficiaires en matière de priorités sectorielles ;
- ✓ L'interrelation (révision des priorités ; ou des axes d'intervention) dans le cadre de l'élaboration de nos documents cadre de politique éducative en cas de nécessité ex (Schéma Directeur et le plan d'Action).

- ❑ ***Les points saillants de ce nouveau cadre partenarial :***

- ✓ Le renforcement et la pérennisation d'un dialogue permanent entre le MENFOP et les acteurs de l'Ecole, principale bénéficiaire de l'action éducative avec l'organisation d'une rencontre annuelle ; ou sera exposé le bilan des actions réalisées ;
- ✓ Insuffler une nouvelle dynamique à l'implication, l'engagement et la participation des acteurs de l'école au fonctionnement et à la vie scolaire de nos établissements scolaires avec :
    - o La Mise en place d'un réseau des APE des communes de Ras-Dika et de Boulaos qui travaille en étroite collaboration avec le MENFOP ;
    - o Le soutien à la création d'un réseau d'associations par Commune au niveau de Djibouti-ville et dans les régions œuvrant dans le domaine d'éducation.
- ✓ Encourager le rayonnement de nos établissements scolaires sur leur environnement ; en offrant l'opportunité aux Conseils de quartier de s'impliquer davantage au fonctionnement des écoles (ex en participant à l'élaboration des besoins de l'école ; aux journées citoyennes d'embellissement de l'école etc...) ;
- ✓ L'implication de la communauté éducative aux activités périscolaires (ex : clubs de foot, d'environnement, de danses nationales ; de théâtre,) durant les week-ends ;

- ❑ ***Les interventions autour du PRODA***

Ensuite M. Abdi Dirir et Mme Aicha Farah ont à tour de rôle présenté le projet transformateur du MENFOP.

Ils ont fait part à l'assistance de l'existence du « Projet d'Elargissement des opportunités d'Apprentissage » financé par la Banque Mondiale et dont les premières activités sont déjà mises en œuvre. Etalé sur 5 ans (2020-2024), ce projet vise à :

- ✓ Accroitre l'accès équitable à l'Enseignement Fondamental
- ✓ Améliorer la qualité de l'Enseignement
- ✓ Renforcer les capacités de gestion du Ministère

Le Directeur Général de l'Enseignement rassure que la réalisation effective de ce projet déjà entamé constitue une réponse efficace aux préoccupations et doléances exprimées lors des interventions des uns et des autres.

Il insiste sur le caractère inclusif de ce projet qui prend en compte les différents aspects qui permettent l'élargissement des opportunités d'apprentissage en :

- ✓ Mettant en place un préscolaire de qualité (L'élaboration d'un cadre de qualité, révision curriculaire, cadre de compétences des enseignants, formations des enseignants, Les constructions et réhabilitation des salles de cours, L'acquisition des matériels et équipements didactiques…)
- ✓ Elargissant l'accès à l'Enseignement Fondamental sur l'ensemble du territoire national (Mise en place des plans sous régionaux, des stratégies de scolarisation des EABS et des filles, de l'augmentation des latrines, des dotations des écoles rurales en eau courante etc.)
- ✓ Renforçant les capacités pour appuyer les apprentissages (Mise en place d'une politique de développement des compétences des enseignants, d'un plan d'action et d'un cadre d'évaluation pour renforcer les compétences digitales)
- ✓ Renforçant la gestion et les capacités des systèmes de données du Menfop (Modernisation des systèmes de gestion des informations sur l'éducation).

Il a également tenu à rassurer que des dispositions nécessaires sont prises pour que la reprise s'opère dans une atmosphère sécurisée :

- ✓ Des mesures sanitaires qui seront applicables dans les écoles à la rentrée scolaire afin que la reprise se fasse dans un environnement propre à assurer la santé des élèves et des personnels éducatifs.
- ✓ Des dispositifs de soutien qui seront mis en place pour aider les élèves en difficultés ainsi que les mesures prévues pour lutter contre le décrochage scolaire. (Dispositifs des soutiens personnalisés pour rattraper le retard occasionné par le covid 19).

- ❑ **Les interventions autour du fond COVID 19**

Le COVID 19 a été déterminant pour assurer la continuité des enseignements-apprentissages durant la période de confinement en appuyant l'enseignement à distance (renforcement des studios d'enregistrement du CRIPEN, impression des cours pour les écoles rurales…).

Ce fond permettra la construction des sanitaires, l'achats des 10000 tablettes et appuiera les cantines.

Conclusion

Enfin le Ministre a signé le 14 décembre une convention de partenariat avec le maire de Djibouti et les présidents des cinq régions en présences des partenaires techniques et financiers et des membres de gouvernement.

12. ANNEXE 2 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MENFOP ET LES ACTEURS LOCAUX DE L'ECOLE

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MENFOP ET LES ACTEURS LOCAUX DE L'ECOLE

THEME DE LA RENCONTRE

''Pour un nouveau Cadre partenarial avec les acteurs locaux de l'école au service du rayonnement des établissements scolaires: Un Management de notre système éducatif basé sur une approche participative fonctionnelle et efficace''

LE JEUDI 14 JANVIER 2020

Au Palais du Peuple

Convention Cadre de partenariat entre le MENFOP et les acteurs locaux de l'école pour l'amélioration du pilotage de notre système éducatif

Entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
Et les Collectivités Territoriales

Et les réseaux des Associations des parents d'élèves APE

Et les réseaux des Associations œuvrant dans le domaine éducatif

Préambule

La quête de la qualité des enseignements apprentissages et des formations techniques et professionnelles ainsi que l'amélioration des performances du pilotage de notre système constituent les deux priorités dans le processus de transformation de notre système éducatif engagé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) depuis le colloque de 2015.

A cet égard, pour atteindre les objectifs sectoriels inscrits dans le projet transformateur, une révision du modèle de pilotage s'est imposée au MENFOP, conscient des limites atteintes par l'approche essentiellement bureaucratique et verticale du pilotage de notre système éducatif à tous les niveaux.

Compte tenu de la vision du Président de la République, son Excellence Ismaël Omar Guelleh relative au processus de consultation et dialogue avec la population, le Ministre de l'Education Nationale son excellence Mr. **Moustapha Mohamed Mahamoud** a initié un vaste programme d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux (à savoir les associations des parents d'élèves, les associations œuvrant dans le domaine éducatif et collectivités territoriales) l'école en vue de recueillir leur adhésion sur le bien fondé d'une plus grande implication de ces derniers dans l'atteinte des objectifs sectoriels en matière d'éducation.

D'où la nécessité d'instituer un cadre approprié d'échanges et de concertations entre les différents acteurs concernés fondé sur une approche participative en vue d'associer ces derniers au pilotage de notre système éducatif à tous le niveaux ex **micro**(établissements), **intermédiaire** (CCE ou CRE) et **macro** (CSE) en créant un système de représentativité à toutes ces sphères décisionnelles.

Ainsi, la genèse de ce nouveau cadre partenarial ne pouvait être effective sans la mise en place auparavant d'instances de concertations fonctionnelles (réseau des Associations des parents d'élèves, réseau des associations éducatives), la création du Comité Communale d'Education ou CCE et la révision du Comité Régional d'Education au niveau des régions.

Enfin, ce nouveau cadre partenarial entre le MENFOP et les acteurs locaux de l'école impulsera la fonctionnalité de ces instances nouvellement crées et permettra de poser les jalons d'une « **école citoyenne** » en favorisant essentiellement les conditions d'une plus grande implication des différents acteurs de l'école au fonctionnement et au rayonnement de nos établissements scolaires

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention visant à mettre en place un nouveau cadre partenarial entre le MENFOP et les acteurs locaux de l'école, a pour objet de fixer dans le cadre des textes en vigueur et dans l'intérêt des parties en présences, les modalités d'applications des différents types de relations entre le MENFOP et les autres acteurs (réseau des APE, réseau des Associations éducatives et collectivités territoriales) et ce dans un souci d'équité, de clarté et d'efficacité.

Le MENFOP et les acteurs locaux contribuent chacun dans son rôle et ses missions au développement de notre système éducatif et la formation des générations futures.

Article 2 : Les engagements du MENFOP

Le MENFOP s'engage à :

2.2 Inclure les APE, les collectivités communales et régionales ainsi que les associations et ONG œuvrant dans le domaine éducatif au management participatif de notre système éducatif et aux différentes sphères décisionnelles (école, commune, région et au niveau national).

2.2 Etablir la carte scolaire avec les réseaux des APE et de la faire respecter.

2.3 Prendre en compte les propositions d'intérêt éducatif émanant des réseaux des APE.

2.4 Organiser régulièrement des séances d'informations sur les résultats des élèves par établissements.

2.5 Autoriser à tenir des réunions de travail ou d'informations à l'intention des parents d'élèves sans perturber le fonctionnement de l'école.

2.6 Protéger les élèves et le personnel à travers la mise la mise en œuvre des mesures barrières et la distanciation sociale.

2.7 Prévoir au niveau de chaque région un siège social pour les réseaux des APE.

2.8 Faciliter l'engagement des APE dans le domaine des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la gestion des cantines.

2.9 Œuvrer au renforcement des capacités des APE dans le cadre de leurs missions (formation des APE).

2.10 Mettre à disposition des associations des APE les moyens matériels nécessaires pour la préservation de l'environnement interne et externe de l'école (pelles, pioches, râteaux, seaux etc…).

Article 3 : Les engagements des réseaux des APE

Les réseaux des APE s'engagent à :

3.2 Apporter leurs contributions au management participatif de notre système éducatif aux différentes sphères décisionnelles (micro=école), au niveau des collectivités (Comité Communal de l'Education –Comité Régional de l'Education) et macro (Comité Supérieur de l'Education).

3.2 Mobiliser toutes les associations des APE à participer pleinement aux journées citoyennes (mon école à moi).

3.3 Mener une vaste compagne de sensibilisation de proximité auprès des parents d'élèves en vue d'une plus grande implication au suivi de la scolarisation de leurs enfants (suivi des résultats des évaluations, questionnement aux chefs d'établissements ainsi qu'une forte participation aux rencontres parents-enseignants).

3.4 Initier et mettre en œuvre une stratégie communale ou régionale avec les responsables des collectivités pour une plus implication des parents d'élèves aux fonctionnements et à la gestion des établissements scolaires (management participatif).

3.5 Participer au recensement et au suivi des élèves en situation de décrochage scolaire en vue de mettre en place une stratégie commune de prévention ou de lutte efficace contre ce fléau.

3.6 Initier des réflexions et des solutions appropriées aux difficultés et obstacles qui freinent la scolarisation des enfants (surtout la scolarisation des filles dans les régions).

3.7 Participer au bon fonctionnement de l'école et à la création d'un environnement favorable au travail scolaire.

3.8 Donner leur avis et faire des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions liées à la vie scolaire.

3.9 Suivre la gestion des cantines scolaires sans empiéter sur les prorogatifs des prestataires de service.

3.10 Participer pleinement à la vie scolaire.

3.11 Améliorer la circulation des informations, circulation et coordination des activités des APE au niveau des communes et des régions.

3.12 Développer une communication promotionnelle ciblée pour redorer l'image des APE auprès des partenaires.

3.13 Nouer des relations de partenariat avec les APE des autres pays en vue de se doter de codes de conduites et de bonnes pratiques (jumelages).

3.14 Identifier les enfants issus des familles vulnérables ne pouvant s'offrir l'uniforme scolaire pour les leur octroyer gratuitement.

Article 4 : Les engagements des réseaux des Associations œuvrant dans le domaine éducatif

Les réseaux des Associations œuvrant dans le domaine éducatif s'engagent à :

4.1 Apporter leurs contributions au management participatif de notre système éducatif aux différentes sphères décisionnelles (micro=école), au niveau des collectivités (Comité Communal de l'Education –Comité Régional de l'Education) et macro (Comité Supérieur de l'Education).

4.2 Mener des actions de plaidoyer pour que la demande des familles, enseignants et élèves soient prise en compte.

4.3 Encourager la participation et l'implication des familles dans la vie de l'école et du suivi de leurs progénitures.

4.4 Participer à la compagne d'identification et sensibilisation des parents pour les scolarisations des enfants particulièrement dans les zones rurales sans oublier les EABS.

4.5 Lutter contre la délinquance juvénile, la vente des produits nocifs aux environs de l'école, le raquettage en collaboration avec les forces de sécurité (police et gendarmerie)

4.6 Participer activement aux journées citoyennes d'embellissement des établissements scolaires.

4.7 Identifier et sensibiliser les bénéficiaires des campagnes d'alphabétisations des adultes

4.8 Apporter un soutien scolaire aux élèves en difficultés d'apprentissages dans leurs zones géographiques respectives.

4.9 Sensibiliser les parents sur l'importance de la lecture pour les élèves dans leurs réussites scolaires.

4.10 Participer au recensement des jeunes déscolarisés pour permettre au MENFOP de leur donner une formation professionnalisant.

4.11 Participer au recensement des bacheliers issus des familles vulnérable en vue de leur exempter les frais d'inscription à l'université.

Article 5 : Les engagements des collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales s'engagent dans le cadre de leurs missions respectives d'apporter leurs contributions au développement de notre système éducatif à :

5.1 Apporter leurs contributions au management participatif de notre système éducatif aux différentes sphères décisionnelles (micro=école), au niveau des collectivités (Comité Communal de l'Education –Comité Régional de l'Education) et macro (Comité Supérieur de l'Education).

5.2 identifier en concertation avec le réseau communale d'APE, les besoins en infrastructures scolaires justifiés par l'émergence des nouveaux quartiers résidentiels ou dû à une forte pression démographique (carte scolaire).

5.3 prévenir et combattre efficacement par le biais des présidents de conseils de quartiers et des élus locaux toute forme de violence aux environs des établissements scolaires en collaboration avec les forces de sécurité (police et gendarmerie).

5.4 établir un planning mensuel de ramassage des ordures et détritus à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires à l'intention des services de la voirie (ronde des camions BEN)

5.5 contribuer à la sécurité routière sur les artères de circulation automobile devant les établissements scolaires présentant des risques d'accidents pour les élèves en réalisant des dos d'ânes en cas de nécessité où faire appelle à la police pour sécuriser les passages piétons.

5.6 identifier surtout au niveau des petites localités des régions de l'intérieur les besoins en construction scolaires en respectant les critères requis (forte concentration d'enfants en âge d'être scolarisés, désenclavement du site requis, existence d'eau ou possibilité d'adduction d'eau)

5.7 initier des projets d'intérêt éducatif tels que la construction des bibliothèques communales en vue de promouvoir le développement de la lecture qui est un facteur déterminant dans la réussite scolaire de nos enfants.

5.8 participer et accompagner le MENFOP dans ses interventions multiples lors d'éventuels catastrophes naturelles (inondations, incendies).

Article 6 : Evaluation du Partenariat

Un comité chargé du suivi-évaluation composé de membres de toutes les parties concernées doit être mis en place. Ce comité aura pour mission de faire un bilan des actions réalisées et non réalisées par les différentes parties concernées ainsi que l'état d'avancements des projets communs.

Article 7 : Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter de la date de signature, elle est conclue pour une durée indéterminée.

Article 8 : Confidentialités

Chaque partie s'interdit de communiquer à un tiers, sans l'accord écrit des autres parties, les informations auxquelles elles auraient eu accès dans le cadre de la présente Convention, tant pendant l'exécution des activités qu'après la fin de celui-ci. Les parties s'engagent

également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Article 9 : Révision et Résiliation

9.1 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un préavis de 6 mois émis par la partie sollicitant la résiliation.

9.2 La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

Article 10 : Litiges

10.1 Chacune des parties pourra à tout moment, par lettre recommandée, faire part de sa volonté de résilier la convention. La résiliation prendra effet deux semaines après sa notification à l'autre partie. En cas de modification substantielle des statuts de l'une ou l'autre des parties, la poursuite du partenariat sera examinée et effective après consentement mutuelle des parties.

10.2 En cas de manquement grave ou répété de l'une des parties à ses obligations contractuelles, les autres parties pourront mettre la partie défaillante en demeure de satisfaire à ses obligations. Si à l'échéance prévue la partie défaillante n'a pas remédié au manquement invoqué, le présent contrat sera résilié de plein droit sans préjudice pour les autres parties.

10.3 Tous conflits portant sur l'interprétation ou sur l'exécution de la présente convention et pour lesquels une solution amiable ne peut être trouvée, seront soumis aux instances compétentes.

La présente convention comporte 8 pages.
Fait en neuf exemplaires originaux

A Djibouti, le 14 Janvier 2020…….

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle Son excellence Mr. Moustapha Mohamed Mahamoud

La Maire de Djibouti

Mme. Fatouma Awaleh Osman

Président du Conseil Régional d'Ali-Sabieh

Président du Conseil Régional d'Arta

Président du Conseil Régional de Dikhil

Président du Conseil Régional d'Obock

Président du Conseil Régional de Tadjourah

Le Représentant des Réseaux des APE

Le Représentant des Réseaux des Associations œuvrant dans le domaine de l'éducation

13. **ANNEXE 3 : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**

Le **Mardi 02 Mars 2021**, s'est tenue, dans les locaux du Ministère de l'éducation, une réunion de consultation et de validation du document de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour le Projet d'Élargissement des Opportunités d'Apprentissage(P166059) élaboré en 2019 et mis à jour en 2021 pour inclure son financement additionnel (P175464) et Projet d'Education d'Urgence de Réponse à la COVID-19 (P174128).Les différentes parties prenantes du projet étaient présentes tels que l'INSPD, La Direction de l'Environnement, La mairie de Djibouti, la préfecture de Djibouti, les parents d'élèves et les associations œuvrant dans le domaine de l'éducation. Les préfectures des régions, les conseils régionaux, les inspections régionales de l'éducation, participaient par vidéoconférences dans les chefs-lieux des 5 régions de l'Intérieur (Arta, Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah, Obock).

Etaient présents :

Voir liste de présence

Ordre du jour :

- Présentation générale du projet PRODA (P166059), de son financement additionnel (P175464) du Projet d'Education d'Urgence de Réponse à la COVID-19 (P174128)
- Présentation du CGES des trois projets mentionnés ci-dessus.

1. **Déroulement des discussions** :

Le Secrétaire Générale du Ministère de l'Education a débuté la réunion en remerciant d'abord tous les participants de la rencontre de Djibouti ou des Régions. Il a ensuite rappelé l'objectif de la réunion qui consiste à discuter le document du CGES qui sera mis en œuvre dans le cadre du projet avec la Banque Mondiale partenaire de l'Education. Il aussi rappelé que dorénavant les sauvegardes environnementales et sociales constituent un point crucial pour toutes activités dans le cadre de ce projet. Il a exhorté à discuter et à commenter le document avant sa mise en œuvre.

Ensuite, Mr Abdirahman Mahmoud Saleh, chef de service du SGP a exposé les grandes lignes des différents projet (PRODA, FA et COVID).

Le Projet PRODA « Projet d'Elargissement des Opportunités d'Apprentissage – P166059 » s'articule autour de 4 composantes :

- **Composante 1.** Etablir les bases d'un enseignement préscolaire de qualité
- **Composante 2.** Élargissement de l'accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen et amélioration du taux de rétention à ces niveaux.
- **Composante 3.** Renforcement des capacités pour promouvoir l'enseignement et l'apprentissage
- **Composante 4.** Renforcement des capacités de gestion et des systèmes de données du MENFOP

Un fonds additionnel (FA) au projet PRODA de 2.5 millions de dollars a été approuvé (projet P 175464). Les objectifs de ce FA sont de deux ordres a) élargir et renforcer les activités et résultats du PRODA – plus spécifiquement **la composante 3**« Renforcement de capacités pour enseigner et apprendre ».

Enfin le Projet « *Education Emergency Response to covid-19*, s'articule autour de trois composantes :

- La **composante 1** améliorera l'accès et la qualité de l'enseignement à distance en renforçant l'apprentissage à distance et l'inclusion des élèves du primaire et du secondaire
- La **composante 2** appuiera la réouverture des écoles dans des conditions saines et sûres.
- La **composante 3** renforcera la résilience du secteur éducatif et ses capacités à répondre aux futures urgences. Plus spécifiquement, cette composante renforcera les capacités de long-terme via l'apprentissage numérique en cas de fermeture des écoles (dues à la COVID-19 ou à d'autres urgences).

Ensuite, Mme Idyle Abdourahman, consultante pour la Banque Mondiale, a exposé le CGES de trois projets. Elle ainsi défini le cadre de gestion environnementale et sociale comme **un instrument pour déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels générés par les investissements et activités du projet** sur l'environnement et sur les populations. Elle a expliqué que les activités du projet dont le financement est assuré par la Banque mondiale, sont nécessairement soumises aux Politiques de Sauvegarde de cette institution.

Dans ce cas, les normes environnementales et sociales (NES) applicables dans le cadre de ces trois projets sont : la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et effets Environnementaux et sociaux », la NES 2« emploi et conditions de travail », la NES 3 « Efficacité des ressources et prévention et gestion de la pollution », la NES 4« santé et sécurité communautaire », la NES 5 « Acquisition de terres », la NES 10 « Engagement des parties prenantes ». Les autres normes ne sont pas pertinentes dans le cadre de ce projet

Par ailleurs, elle a également présenté le plan cadre de gestion environnemental et social élaboré en exposant les principaux impacts (positifs et négatifs) du projet et en expliquant les différents risques environnementaux et sociaux identifiés.

Dans la même occasion, la consultante a présenté les mesures d'atténuation de ces risques envisagés à ce stade.

2. Discussions et recommandations des parties prenantes du projet

Points discutés	Recommandations

Etat d'avancement et objectifs du projet	• Les participants ont remercié le MENFOP pour la consultation et ont demandé des précisions quant à l'état d'avancement du projet.
	• Le MENFOP leur a répondu que la mise en œuvre du PRODA a commencé en février 2020 et malgré une année difficile le projet a pu atteindre 30% d'exécution. Ainsi 36 classes de préscolaire sont en construction ou rénovation sur un objectif total de 41, 75 salles sont en cours de réhabilitation sur un objectif de 150 et 10 réfectoires sur un objectif total de 20.
	• Les objectifs généraux du MENFOP sont :
	  o De généraliser une année du préscolaire sur l'ensemble de la République de Djibouti (à partir de 5 ans) ;
	  o D'inclure 35000 élèves qui sont hors de l'école (avec une attention particulière accordées aux enfants vulnérables : filles, élèves des zones rurales, enfants des rues, enfants à besoins spéciaux…) ;
	  o Scolariser tous les enfants vivant en République de Djibouti (natifs, migrants ou refugiés) ;
	  o Former des enseignants spécialisés dans l'enseignement du préscolaire ;
	  o Développer un enseignement préscolaire de qualité pour tous ;
	  o Développer une stratégie de développement pour une meilleure prise en charge des enfants issus des familles en situation de vulnérabilité ;
	  o Sensibiliser les populations vulnérables
	  o Appuyer la scolarisation des populations vulnérables (filles, réfugiés, zones rurales, quartiers précaires, EABS).

L'enseignement du préscolaire	• Le président de la Commune de Boulaos a expliqué qu'aujourd'hui l'essentiel du pré-scolaire est assuré par le secteur privé et a demandé si les enseignants du public vont être mis à disposition du privé pour s'assurer des normes de qualité de l'enseignement et diminuer les prix. Il lui a été répondu que l'objectif du projet était de développer le pré-scolaire public afin que les enfants les plus vulnérables puissent y avoir accès. • Le président de la Commune de Boulaos a insisté sur les besoins en réhabilitation des écoles de cette commune mais il lui a été répondu que la priorité était pour les zones rurales avec les enfants les plus vulnérables bien que certaines écoles de Boulaos soient bénéficiaires du projet (Ambouli 1, Q7, Guelleh Batal…). • La question de l'équité a été soulevée par les régions puisque les enfants ayant fait 1, 2 ou 3 années de pré-scolaire avant l'entrée à l'âge de 6 ans (âge de début de scolarisation obligatoire) ont de l'avance sur les autres enfants…et ce d'autant plus que l'essentiel du pré-scolaire a lieu dans le privé et dans la capitale. • La stratégie générale du MENFOP au-delà de ce projet est de commencer par les zones les plus vulnérables (avec une priorité absolue dans les Régions) et de généraliser à terme à toutes les régions et toutes les communes. Le MENFOP espère rendre obligatoire l'école à partir de 5 ans et que d'ici la fin du projet 75% des enfants aient accès à une classe de pré-scolaire. • La Mairie de Djibouti a demandé des précisions quant au projet du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) pour la scolarisation à partir de 3 ans. Le Secrétaire Général a répondu que les projets sont complémentaires et que le MENFOP a travaillé avec le MFF sur les curricula.
Améliorer l'environnement et la santé à l'école	• Le représentant de l'INSPD a émis des suggestions pour l'amélioration de la santé scolaire : i) activités de sensibilisation et de prévention de propagation de la covid ; ii) prévention contre les maladies diarrhéiques ; iii) respect des normes OMS dans la construction des latrines ; iv) prise en charge des aspects curatifs avec des blocs infirmiers v) sensibilisation contre la défécation à

	l'air libre car les excréments peuvent atteindre la nappe dans certaines conditions vi) décontamination des points d'eau si nécessaire vii) implanter dans les eaux stagnantes ou les marres des poissons larvivores pour exterminer les larves des moustiques. Il a également expliqué que l'INSPD avait déjà travaillé avec l'UGP du MAEPE-RH et pouvait fournir une expertise et un avis sur les normes à respecter pour les points d'eau et faire des analyses de la qualité de l'eau. L'INSPD est en charge du contrôle des établissements alimentaires et ont des guides pour les restaurateurs, ils peuvent donc fournir un appui au MENFOP pour l'hygiène dans les cantines. Il a précisé que dans de nombreuses localités il existe des comités de gestion de l'eau et qu'il serait intéressant de s'appuyer sur eux. • Le Secrétaire Général a exposé les mesures de prévention contre la covid (gels hydroalcooliques, stations de lavage de main, protocoles dans les collèges et lycées, distribution de masques et formations des enseignants). En ce qui concerne les aspects curatifs des discussions sont en cours entre le Ministre de l'Education et le Ministre de la Santé afin de définir des circonscriptions pour lesquelles chaque école aura un hôpital de rattachement et une tournée des médecins. • Le DGE a précisé que chaque école est déjà rattachée à un dispensaire avec un contact direct d'un médecin. • L'expérience de l'INSPD sur les différents aspects évoqués précédemment a été reconnue et des discussions sont en cours au niveau des Directeurs Généraux pour formaliser des partenariats et bénéficier de l'expertise de l'INSPD.
Besoins spécifiques des régions	• Un représentant de l'Association des Parents d'Elèves, un élu local et un inspecteur Régional de la région d'Obock ont émis les remarques suivantes : o Les écoles rurales ont absolument besoin de trousses médicales, o Les moniteurs qui ont travaillé pendant le confinement ne sont toujours pas payés, o Il y a un besoin d'identification des sites et des besoins avec les responsables des localités, o Les zones rurales ont des problèmes d'accès à l'eau (forages en pannes, adduction d'eau cassée etc),

	○ Le conseil régional aimerait avoir une vision de moyen/ long terme pour connaître les projets à venir et les perspectives • Dans la région de Tadjourah, le Président de l'Association des Parents d'Elèves a listé les besoins généraux de la région : i) construction de nouvelles classes de préscolaire ; ii) aires de jeux ; iii) constructions de nouvelles écoles ; iv) réparation des panneaux solaires défaillants, v) accès au transport scolaire qui est un facteur de décrochage ; vi) adduction d'eau • Le DGE a répondu que l'identification a été faite en collaboration avec les conseils régionaux et les préfectures, une tournée du Ministre a eu lieu dans toutes les localités avec le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation et l'UNICEF. • Les Régions ont transmis les listes des écoles et c'est sur cette base qu'une priorisation a été faite. • Le DGE a précisé que l'accès à l'eau, à l'électricité (via du solaire souvent) et à un nombre suffisant de latrines faisaient partie des indicateurs du projet. • Il est également prévu de reprendre la distribution de trousses médicales avec le Ministère de la Santé.
Dortoirs et scolarisation des enfants des localités éloignées	• Les représentants des régions de Dikhil et d'Obock ont souligné qu'aujourd'hui la sécurité dans les dortoirs du collège (disponibles pour les enfants des localités éloignées) est assurée par les parents d'élèves. Une proposition est de rémunérer des mamans d'élèves afin d'assurer une meilleure sécurité des dortoirs et favoriser l'accès des enfants des zones éloignées et plus particulièrement des filles au collège. A Dikhil seuls les garçons ont accès aux dortoirs. • Le DGE a expliqué qu'une étude sur les dortoirs a été réalisée et qu'un dortoir modèle reprenant toutes les recommandations a été construit à Obock 3. L'objectif du MENFOP est de généraliser ce modèle. • Dans la région d'Ali Sabieh, il n'y a pas de dortoirs et ils ont privilégié les navettes scolaires. • Il a également été soulevé que certains enfants ne dorment pas dans les dortoirs mais chez certains membres de leurs familles qui vivent dans les chefs-lieux et

	représentent une surcharge pour ces familles démunies…la question de la scolarisation des enfants des localités éloignées implique donc de considérer une éventuelle aide pour ces familles.
Gestion des risques et Catastrophes	• Les représentants de la région d'Ali Sabieh ont insisté sur la gestion des risques et catastrophes. Il a été estimé que 128 heures de cours ont été perdues pour les élèves à cause de divers risques qui ont rendu les bâtiments hors service. • Il a été répondu qu'une stratégie de réduction des risques et des catastrophes en milieu scolaire est en cours de finalisation en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de Gestion des Risques et Catastrophes et le Ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme. Toute la République de Djibouti a été sillonnée pour son élaboration. Le MENFOP prévoit de vulgariser cette stratégie et de la décliner en plans de contingence pour chaque école
Implication des parents d'élèves	• La Porte Parole des Associations de parents d'élèves a suggéré que les parents d'élèves soient impliqués dans les tournées du Ministre, d'instaurer un service pour le suivi et le contrôle des activités, de dresser un inventaire des activités réalisées pour l'accès à l'eau, l'électricité etc, et a indiqué que 41 classes de pré-scolaires ce n'était pas suffisant à l'échelle du Pays. • Le MENFOP a répondu que c'est un début et que s'ils peuvent ils construiront plus de classes.
Octroi des contrats de consultance	• Il a été demandé au MENFOP de préciser comment s'effectuait les recrutements des consultants, et de préciser pourquoi certains contrats étaient réservés aux internationaux. Le MENFOP a précisé que tous les appels d'offres sont publiés dans la presse locale et que si l'expertise est disponible au niveau national, les consultants nationaux ne sont pas exclus du processus même pour les consultances prévues pour les consultants internationaux. Cependant, malheureusement en ces temps de pandémie, le MENFOP a de grandes difficultés à mobiliser les expertises nécessaires au bon déroulement des activités.

Communication	• Un conseiller Technique du Ministre a noté pour finir que de nombreuses activités reposent sur une bonne communication avec les parties prenantes et que c'est un facteur clé du succès du projet. Il insiste sur la mise en œuvre de la stratégie de communication, en langues locales, avec une responsabilisation des responsables locaux qui devront convaincre les communautés. Les responsables devront être formés et suivie pour une pérennisation des résultats (par opposition à une campagne de communication ponctuelle). • Il lui a été répondu que le PMPP et le plan d'action du Ministère répondent en partie à ces objectifs

Dr Bouh Houssein

Consultant en sauvegarde environnement et social

Et Sagal Saïd

Consultante en Audit interne

Fin de séance : 12h15

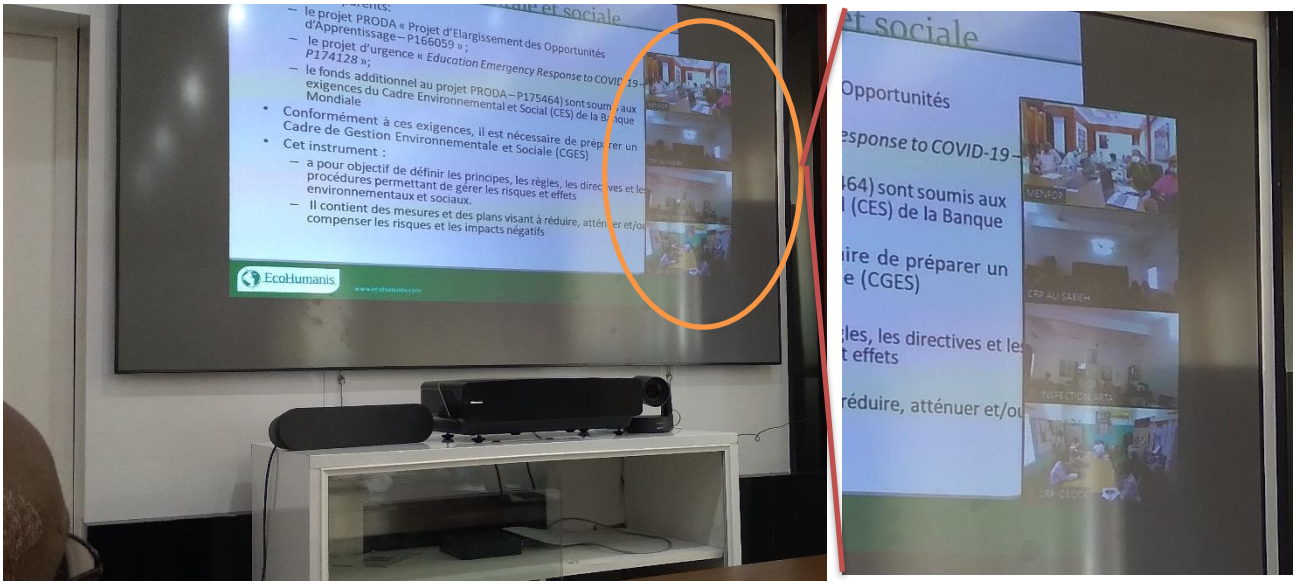

Liste des présences de la réunion

Consultation des parties prenantes sur le Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES) du projet PRODA

	Noms	Organisation représentée	E-mail	Emargement
1	Mohamed Abdallah Mahyoub	MENFOP	sg@education.gouv.dj	
2	Mohamed Omar ISMAËL	Président de la Commune de Barlaos	medomaris@yahoo.fr	
3	HALIMA HASSAN IBRAHIM	Préfecture de la Ville de Djibouti	hallo_has@hotmail.fr	
4	ABDI DIRIR GUIRREH	MENFOP	dirirdge@hotmail.com	
5	Mouna Abdi Daher	MUET/DEDD	ouma-abdi@live.fr	
6	Moumin waberi wais	APE/ZPS	- moumin_wais@hotmail.fr - Asso.Parents.ZPS@gmail.com	
7	Dileyta Houmed	INSPD	dileyta_houmed@hotmail.fr	
8	Dr. BOUH HOUSSEIN OFLEH	Consultant	bouhhoussein@yahoo.fr	
9	OSMAN ABDI HASSAN	Directeur Technique MAIRIE	osmanabdisan@outlook.fr	
10	Hassan Robleh Diranch	CT MENFOP/Régions Sud	diranch1965@outlook.fr	

11	Sagal Saïd Abdillahi	Consultant	Safal.Saïd@gmail.com	
12	MOHAMED SANALASSE Abdallah	CT / MENFOP	pavabdallah@yahoo.fr	
13	Garad Akadar Dabaleh	Dir Régions MENFOP.	akadar_g@yahoo.fr	
14	Saleh Alwan	DGA / MENFOP	salehalwan60@yahoo.fr.	
15	Ismail Ali Kako	President APE ARHIBA		
16	Djihad Mahamud.	Justi'a	hadjiali.d@yahoo.FR.	
17	fatouma Hassan umar	einguélla	77819898	
18	Idil Daher Moussa	Fakuzuwa	ididaher@Yahoo.Fr	
19	Abdrahman Mahmud Saleh	CSGP/MENFOP	mSaleh@gmail.com	

20	CHEHEM MOHAMED	Inspecteur	kalafchehem@yahoo.fr	
21				
22				